

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 6 (1967-1968)
Heft: 26

Artikel: L'opinion Suisse et le Comité international de la croix-rouge
Autor: A.W.K.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-911132>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'autre dans le canton de Soleure, où les citoyens n'ont pas réussi à mettre leur « montre féminine » à l'heure ! Par 20.304 non contre 14.990 oui, le droit de vote au cantonal a été refusé et à une moindre majorité sur le plan communal : 18.595 non contre 16.684 oui. Les paris sont ouverts pour la prochaine consultation populaire.

— La Suisse avait déjà un attaché scientifique à Washington. Le Conseil fédéral vient de créer deux autres postes : l'un à Moscou, l'autre à Tokio.

— Les Chambres fédérales ont accepté les propositions du Conseil fédéral au sujet du soutien à accorder au **Comité International de la Croix-Rouge**. La subvention annuelle est portée de 1 à 2,5 millions de F.S. et l'avance ancienne de 7,5 M. est transformée en une avance non remboursable. En outre, une nouvelle avance de 2,5 M. est accordée en vue de faire face aux nombreuses interventions du CICR.

— L'initiative sur la « surpopulation étrangère » avait réuni le nombre nécessaire de voix, mais après avoir été rejetée par les Chambres, elle a été retirée par ses promoteurs. Une autre initiative est toutefois en cours de lancement.

— Les pourparlers entamés le 15 septembre dernier entre le Conseil d'Etat du canton de Vaud et le Département de l'Intérieur ont abouti à un accord sur la transformation de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne en une deuxième école polytechnique fédérale. Une convention est prévue avec le canton de Vaud pour la reprise de l'EPUL dès le 1^{er} janvier 1969. D'autre part, un projet de loi sera soumis aux Chambres sur « les Ecoles polytechniques fédérales ». Il convient de souligner la conclusion rapide des négociations. Un seul canton, à l'époque que nous vivons, n'est plus à même d'entretenir et d'assurer l'expansion d'une université et d'une école d'ingénieurs.

— Le Conseil fédéral a, d'autre part, donné connaissance du projet de loi concernant l'aide aux universités cantonales. Pour la première période allant de 1969 à 1974, il est prévu une somme de 1.150 millions de F.S., dont 550 pour les subventions de base et 600 pour les investissements ; cette loi a pour but d'encourager et d'assurer la collaboration entre les hautes écoles suisses.

— A propos de la révision totale de la Constitution fédérale, non encore décidée officiellement, notre Gouvernement avait confié à un groupe de travail présidé par M. F.T. Wahlen, ancien conseiller fédéral, le soin de préparer la documentation et un questionnaire sur cette importante révision. Ces documents viennent d'être envoyés aux cantons, aux partis politiques et aux universités pour un examen approfondi, toujours au stade préparatoire.

● Autres nouvelles.

— Les Postes suisses se sont vues décerner le **Prix annuel du Club de la Presse philatélique internationale** pour leur intelligente politique d'information à l'égard des journalistes professionnels de la philatélie.

— Au centre d'un parc, la ville de Saint-Gall vient d'inaugurer son **nouveau théâtre** selon le projet dressé par l'architecte zurichois Claude Paillard.

— M. Augusto Gansser, professeur de géologie à l'E.P.F. de Zurich, s'est vu décerner la « Patron's Medal » de la Royal Geographical Society de Londres pour ses travaux géographiques sur la chaîne de l'Himalaya.

— L'électronique va faire son entrée dans les stands de tir. Il s'agit d'une installation pour le marquage automatique des coups qui va mettre au chômage les cibarres et les secrétaires de tir qui se font d'ailleurs de plus en plus rares. Cette innovation révolutionnaire due à une firme zurichoise, a déjà été adoptée par la Commission fédérale de tir, car elle entraînera des économies sensibles dans l'organisation des compétitions de tir.

— La Suisse n'échappe pas au « scandale » (sous l'angle de la faim dans le monde), de la surproduction en produits laitiers. Pour dégorger les frigos en vue de la prochaine production printanière, il a fallu diminuer le prix de vente du beurre ce qui est en soi une excellente chose, modifier sur le plan fédéral l'arrêté sur l'économie laitière, en attendant de trouver une meilleure solution.

A ce sujet, il est intéressant de prendre connaissance des chiffres du Bureau fédéral de statistique qui montrent que le nombre d'exploitants dans l'agriculture et l'horticulture n'était plus que de 162.394 en 1965, soit une baisse de 45.299 ou 22 % par rapport à 1955.

— Les résultats du **Concours chronométrique 1967 de l'Observatoire de Neuchâtel** ont été proclamés en février dernier. Le palmarès met en relief la participation plus que doublée par rapport à l'année précédente et surtout le fait que sur 30 records, 23 ont été battus. Pour la première fois, des chronomètres à quartz figuraient dans la catégorie des chronomètres-bracelets, à côté des chronomètres à résonance acoustique et à balancier-spiral, eux-mêmes en sensibles progrès.

La montre-bracelet à quartz réalisée par les chercheurs du Centre Electronique Horloger S.A. (Centre de recherches collectives de l'industrie horlogère suisse), a battu tous les records dans sa catégorie. Une constatation doit être mise en évidence, c'est la présence à nouveau au palmarès, parmi les firmes étrangères, d'une firme japonaise, ce qui en dit long en matière de compétition internationale.

● Le lecteur serait surpris de ne pas trouver dans cette rubrique quelques résultats sportifs. Si les **Jeux olympiques d'hiver de Grenoble** ont fait parler d'eux à plus d'un titre, il faut se contenter de relever que par rapport à Innsbruck, où la Suisse n'avait obtenu aucune médaille, nos braves amateurs ont récolté six médailles en 1968 :

En slalom géant, Willy Favre des Diablerets, est 2^e après Killy. En descente, Jean-Daniel Daetwyler de Villard se classe 3^e après Killy et Périllat. Le slalom géant féminin a vu la 3^e place occupée par **Fernande Bochatay** des Marécottes, après Nancy Green et Annie Famose. Dans les compétitions « nordiques », habituellement l'apanage des Scandinaves, il faut signaler, d'une part l'exploit magnifique d'**Alois Kaelin** d'Einsiedeln, sorti 2^e au combiné nordique, d'autre part la prestation superbe de **Joseph Haas** de Marbach, classé 3^e au marathon des 50 km.

Il nous reste à saluer la 3^e place en bob à quatre de l'équipe **Wicki, Candrian, Hofmann et Graf** et, sans ostentation ni vaine gloire, à partager la joie de ceux qui ont défendu nos couleurs avec ardeur et sportivité.

Au terme de cette chronique, qui semble appréciée des lecteurs, la C. de R. désire leur adresser une demande pressante. Par suite d'un séjour prolongé à l'étranger du titulaire régulier de cette chronique, elle recherche la collaboration d'un ou de plusieurs compatriotes pour le dépouillement d'un certain nombre de journaux suisses. Prière de s'adresser à l'éditeur : 151, avenue Chazal, Bruxelles 3.

L'OPINION SUISSE ET LE COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

On lira d'autre part l'augmentation substantielle de la subvention fédérale à cette œuvre hautement humanitaire, dont l'organisation, jugée trop hermétique, a fait l'objet de remarques qui eurent notamment leur écho devant les Chambres lors de la discussion des nouveaux crédits proposés par le Conseil fédéral.

S'il faut convenir que le CICR a peut-être trop tardé à donner des conférences de presse sur ses théâtres d'opérations, c'est qu'il en mesurait le danger, une des règles fondamentales du Comité International de la Croix-Rouge étant la discrétion absolue sur les négociations en cours et les résultats de ses enquêtes. Entre cette position rigide et justifiée et les exigences actuelles en matière d'information du public, il s'agissait de trouver un mode d'expression qui soit compatible avec les traditions de l'institution. Il semble que ce soit chose faite maintenant.

D'autre part, le soutien financier au CICR étant en très grande partie décidé par les Chambres fédérales, il est naturel que l'opinion suisse soit mieux informée de ses activités dispersées aux quatre coins du monde. Soit mieux consciente aussi de l'urgence de certaines interventions avec les moyens appropriés, interventions qui ne souffrent pas l'improvisation. D'où la nécessité d'un budget à la hauteur des circonstances et des déplacements aériens qui s'imposent.

Il est une autre remarque qui a été formulée en Suisse alémanique : les membres du CICR sont en très grande majorité des Romands.

Que cela soit en fait le cas, rien de plus naturel, d'abord Genève est le berceau de la Croix-Rouge, ensuite moins la dispersion est grande, plus vite les membres du Comité peuvent se réunir et prendre une décision. Mais à l'époque des communications rapides il faut convenir que cette objection n'en serait plus une, à supposer qu'elle ait pu jouer par le passé. Un meilleur équilibre au sein du Comité est une évolution qui répondra mieux à la situation actuelle.

En effet, les ressources financières du CICR doivent être trouvées essentiellement en Suisse, l'apport des pays étrangers restant plutôt symbolique et dépendant des circonstances. Cela s'explique par la composition même du Comité constitué exclusivement de citoyens suisses dès sa création. Cette règle aussi doit rester intangible si le CICR veut continuer à remplir sa tâche dans une neutralité et une objectivité absolues, conditions indispensables à l'accomplissement de missions toujours plus délicates et hélas toujours plus périlleuses pour les délégués du CICR.

L'opinion en Suisse a besoin d'être mieux renseignée, il faut qu'elle comprenne que si la Croix-Rouge de Genève est internationale dans son action, elle ne peut compter pour sa gestion que sur la **générosité directe ou indirecte du peuple suisse**. Comme beaucoup d'institutions vénérables, le CICR à son tour se voit invité à faire son aggiornamento qui loin de restreindre ses activités humanitaires, lui donnera avec l'appui de l'opinion suisse, de nouvelles raisons d'accomplir son action dans tous les azimuts avec discrétion, prudence et efficacité.

Que ce soit au Yémen, au Congo, au Vietnam ou au Proche-Orient, pour ne citer que ces lieux, il y a actuellement des délégués du CICR, tous citoyens suisses, qui ont pour tâche de servir avec beaucoup de diplomatie, dans des conditions physiques presque toujours harassantes, parfois au péril de leur vie.

En Suisse, un certain courant s'est manifesté ces dernières années parmi les jeunes pour que notre pays participe à une action civile internationale, au besoin uniquement créée et soutenue par notre pays.

Divers projets ont été envisagés, mais il faudra du temps pour faire un choix et mettre sur pied l'action internationale qui aura reçu le plus d'audience auprès de l'opinion.

En attendant, le CICR est une institution suisse qui a fait ses preuves, dont l'organisation existe, sans doute perfectible dans les hommes et dans les choses ; qui subit les mutations du siècle, du quart de siècle devrait-on dire, mais qui souffre de n'être pas assez connue, de devoir trop s'effacer à l'époque de l'information par mass-media.

En lui assurant de nouveaux moyens financiers et en apurant ses dettes, en lui permettant de faire « discrètement » son aggiornamento, le Conseil fédéral approuvé par les Chambres, donne au Comité International de la Croix-Rouge un nouveau feu vert pour ses activités à travers le monde. Son rayonnement sera désormais largement tributaire du soutien que lui accordera en premier lieu le peuple suisse.